



COMPTE-RENDU

Le 7 avril 2026 à 20h30, le conseil municipal de Cérilly, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Fabien THEVENOUX.

Présents : Madame Elsa CHEVALLIER, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Stéphane DESFORGES, Monsieur Jean-Yves DUBREIL, Monsieur Jean-Baptiste DUMONTET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Nathalie FRIAUD GIRARD, Monsieur Thierry LASSAUZÉ, Madame Claire LAYBROS, Madame Béatrice LORIEUX, Madame Véronique PAULMIER, Madame Emeline POULAIN, Madame Marina RICHARD, Monsieur Yannick SOURIOU, Monsieur Fabien THEVENOUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

I. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties.

II. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS ET COMMISSIONS

Le Conseil municipal procède à la désignation de ses représentants au sein des instances et commissions suivantes :

- Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- Commission de contrôle des listes électorales

Sont également désignés les correspondants suivants :

- Défense
- Sécurité routière
- Incendie et secours
- Référent ambroisie

Le Conseil municipal désigne en outre ses représentants auprès de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais parmi les commissions et organismes suivants :

- à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
- à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
- à la Commission École / Accueil de loisirs
- à la Commission Voirie / Urbanisme

Ainsi que dans les organismes extérieurs suivants :

- SICTOM de Cérilly
- COPIL PICS
- Association du Pays de Tronçais
- SEA NRDC

- SIESS du Collège F. Péron
- SDE 03
- Conseil d'administration du collège F. Péron
- EHPAD de Cérilly
- Centre social Pays de Tronçais Val de Cher
- CNAS
- ABT (ATDA)

Les désignations sont approuvées à l'unanimité.

III. AFFAIRES FONCIÈRES ET PATRIMONIALES

1. Acquisition immobilière

Le Conseil municipal approuve l'acquisition d'un bien immobilier sis 8 place Péron, selon les conditions exposées en séance.

2. Bail emphytéotique – Champ de la Croix

Le Conseil municipal approuve l'avenant n°1 au bail emphytéotique conclu avec la société Énergies Cérilly Champ de la Croix conclu le 4 janvier 2020 dans le cadre d'un projet de centrale photovoltaïque.

3. Location de locaux – 27 avenue Jean Jaurès

Le Conseil municipal approuve l'avenant n° 1 au bail de location des locaux situés 27 avenue Jean Jaurès à l'Office National des Forêts, prenant effet au 1er juillet 2026.

IV. CONVENTIONS

Le Conseil municipal approuve la convention relative à l'installation et à l'exploitation d'une webcam météorologique fixe, sur le pignon du bâtiment du Pays de Tronçais.

V. CIMETIÈRE

Le Conseil municipal approuve la rétrocession d'une concession funéraire au profit de la commune, appartenant à la famille ADRIEN Michel, conformément à la réglementation en vigueur.

VI. FINANCES

Le Conseil municipal autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police pour l'exercice 2026.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'ayant donné lieu à délibération n'est inscrite au présent compte-rendu.

CLÔTURE DE SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.